



LE MOT DU MAIRE

Vallonnaises, Vallonnais,

La situation financière de Vallon Pont d'Arc est très préoccupante et doit d'être connue de tous ses habitants, c'est pourquoi nous avons décidé d'y consacrer encore une grande partie de ce VALLON Info N°3.

Nous avons été convoqués à la Sous-Préfecture par Mme Létocart, Sous-Préfète de Largentière, en présence de Mme Huart, responsable de la trésorerie de Vallon. Dans un souci de transparence, vous trouverez en dernière page de ce numéro, une copie de la lettre qui nous a été remise ce jour-là, co-signée par la Directrice des Finances Publiques de l'Ardèche et par Madame la Sous-Préfète.

Le service des Finances Publiques attribue à chaque commune une note confidentielle comprise entre 0 et 100. En 2012, la situation de Vallon n'était déjà pas bonne, avec une note inférieure à 25 sur 100. En 2013, elle s'est fortement dégradée et la note se situe en dessous de 10 sur 100. Vallon Pont d'Arc, désormais «lanterne rouge» de l'arrondissement de Largentière et dans les 5 dernières du Département est donc entrée dans un réseau d'alerte, d'où la lettre mentionnée précédemment.

Selon nos engagements, nous allons vous donner les éléments permettant de constater cette situation, vous expliquer comment nous envisageons les mois à venir et vous citer quelques actions déjà engagées.

Vous pourrez aussi vous tenir informés régulièrement en consultant les comptes-rendus des Conseils Municipaux qui sont affichés sur les différents panneaux du village et aussi consultables sur le site internet de la Mairie : www.mairie-vallon.com

Bien cordialement

Votre Maire, Pierre PESCHIER

LES FINANCES DE LA COMMUNE - OÙ EN SOMMES-NOUS RÉELLEMENT ?

Quelle est la situation actuelle ?

Lors des dernières élections municipales, vous nous avez fait confiance et vous avez eu raison. La situation financière que nous dénoncions était bien réelle, nous en avons eu la confirmation tout d'abord par la publication de l'audit du Trésor Public, et plus récemment par cette lettre qui nous montre que la situation est encore plus alarmante que ce que nous pensions.

Dans le VALLON Info N°1, nous vous avons déjà présenté le budget 2014, établi un mois après notre élection, et donc largement dépendant des actions entamées par l'ancienne municipalité.

Ce budget inclut en particulier le recours à un emprunt de 400 000 euros pour couvrir des travaux en partie réalisés mais non budgétisés et dont le financement n'était pas assuré en dépit des règles de bonne gestion publique.

L'équipe sortante, pourtant parfaitement au courant des dépenses qu'elle avait engagées et des conséquences qu'elles faisaient peser sur le budget de notre commune, a préféré rester aveugle et voter contre ce budget (Conseil Municipal du 30 avril 2014). Il tient également compte des dépenses de fonctionnement supplémentaires engagées par l'équipe sortante.

Depuis 2013, la marge nette prévisionnelle ne permet plus de rembourser l'intégralité des emprunts et nous vous rappelons que la commune ne peut assurer son fonctionnement au quotidien que grâce à une ligne de crédit à court terme de 500 000 euros.

Cette situation n'est cependant pas désespérée et nous travaillons quotidiennement pour vous présenter des solutions qui nous paraissent possibles.

Quelle approche privilégier ?

Notre commune est au cœur de projets territoriaux importants. La municipalité précédente conduite par Claude Benahmed, bien que consciente des difficultés financières, s'est laissée malgré tout engager dans des projets de travaux pour près de 6 millions d'euros, dont 3 millions d'euros à l'entière charge de la commune.

Il est clair que nous n'approuvons pas cette approche, déjà très coûteuse en frais d'études.

Cependant, nous ne pouvons pas revenir sur les engagements pris envers le Conseil Général de l'Ardèche et le Conseil Régional Rhône Alpes qui remettraient en cause les objectifs liés à l'ouverture de la Caverne du Pont d'Arc et le bon déroulement de l'opération Grand Site du Pont d'Arc.

Nous reconsidérons donc chaque projet en remaniant son plan de financement et son rang dans l'échelle des priorités que nous avons définies.

Par exemple, le projet souvent appelé «Pôle d'Échange Multimodal de Ratière», qui comprend la gare routière, de nombreuses places de stationnement, l'intégration du nouveau collège et de l'espace sportif associé, ainsi qu'une salle polyvalente, doit rester une priorité. Nous y travaillons activement en concertation avec tous nos partenaires (Etat, Région, Département, Intercommunalité).

Chaque élément de ce projet est réétudié à la lumière des contraintes financières actuelles et des délais à tenir.

Face à une situation financière qui s'est nettement dégradée au cours des 3 dernières années, les services de l'Etat nous incitent à une grande vigilance, mais aussi à des augmentations des impôts locaux. Pour l'instant, nous refusons d'amplifier la pression fiscale car nous considérons que nos concitoyens paient déjà beaucoup d'impôts et nous explorons donc différentes pistes : mesures spécifiques d'économie, cessions ou mise en gérance d'actifs, recherche de nouveaux financements, réorganisation du fonctionnement et des services communaux.

Ces pistes vont être discutées sans tabous en Commission des Finances puis en Conseil Municipal et vous seront alors détaillées.

Pour nous aider dans notre démarche, nous avons demandé aux services des finances publiques de réaliser pour la commune une analyse prospective jusqu'en 2019.

■ QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS EN COURS OU À VENIR

Déplacement des conteneurs à déchets du «Mas de Jaulet»

Un point de collecte des déchets et des conteneurs destinés au recyclage étaient installés au lieu-dit «Le Mas de Jaulet».

Se trouvant sur une propriété privée, il était nécessaire de le déplacer.

Un terrain situé au rond-point des Tilleuls a été mis à la disposition de la commune par le Conseil Général.

Les services techniques effectuent actuellement quelques aménagements pour stabiliser le terrain en y déposant des remblais cédés gratuitement à la commune. Facilement accessible depuis le rond-point, cet espace sera sécurisé pour les usagers et les camions de ramassage.



Une rentrée en toute sécurité

A l'approche de la rentrée scolaire 2014, la municipalité a décidé de sécuriser l'arrivée des enfants des écoles et de la crèche en instaurant des places de «dépose minute» juste devant l'espace enfance, pour un coût très faible.



Sept nouvelles places de dépose minute sont marquées au sol. La place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite est maintenue.

Le principe de fonctionnement de l'arrêt minute est simple :

accès **réservé aux parents utilisateurs**, arrêt limité à **10 minutes maximum**, **vitesse au pas**, **sens de circulation unique** (voir photo) et surtout **beaucoup de civisme de la part des utilisateurs**.

Aménagement de l'arrêt de bus «Ratière»

Depuis le printemps 2013, un arrêt de bus a été aménagé au quartier Ratière en remplacement de l'arrêt de bus situé auparavant Place Allende Neruda.

Cependant, cet aménagement qui accueille les bus des lignes régulières, les bus scolaires et les navettes en période estivale, nécessite de nombreuses améliorations.

Aujourd'hui, l'arrêt existant se résume à un espace gravillonné avec un banc et un petit abri, seule solution de repli en cas de pluie ou de grand soleil.

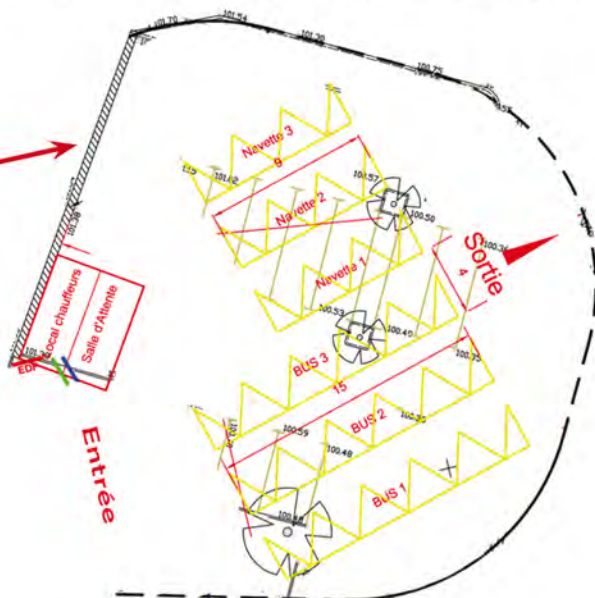
Cet espace va être réorganisé de manière plus accueillante et fonctionnelle, avec pour premier objectif d'établir un plan de circulation assurant la sécurité de tous les usagers (scolaires, parents accompagnateurs, visiteurs, conducteurs de bus, ...).

Il sera déplacé de quelques mètres sur l'actuel parking en face de l'Hôpital. Les toilettes publiques déjà existantes devant le bâtiment de la Communauté de Communes seront plus proches.

Un bâtiment « temporaire » permettra aux chauffeurs et aux usagers d'attendre plus confortablement.

Cet aménagement certes temporaire mais réalisé à moindre frais, permettra d'attendre pendant 1 à 2 ans, la construction de la future gare routière.

Réalisé cet automne, cet espace permettra aussi d'accueillir «décemment» les premiers visiteurs de la Caverne du Pont d'Arc dont l'ouverture est prévue en avril 2015.



Plage surveillée du Pont d'Arc

Cette plage est la plus fréquentée de toute l'Ardèche. En juillet et août 2014, plusieurs milliers de personnes ont pu profiter gratuitement de la plage surveillée du Pont d'Arc.

En effet, en partenariat avec le Conseil Général de l'Ardèche et le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, la municipalité de Vallon Pont d'Arc a fait le choix cette année de proposer aux Vallonnaises, Vallonnais et aux touristes, une plage gratuite équipée d'un poste de secours, sous la surveillance de 2 surveillants de baignade mis à disposition par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, tous les jours de la semaine sauf le samedi.

L'objectif de cette démarche était de proposer aux baigneurs, un lieu sécurisé, agréable et propre, délimité avec une ligne d'eau permettant d'empêcher les canoës d'approcher trop près des nageurs.

Cette initiative préventive a été fortement appréciée par les nombreux usagers, qui ont pu passer un séjour en toute tranquillité.



COPIE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ARDECHE

Largentière, le

SOUS-PREFECTURE DE LARGENTIERE
Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Ardèche
Pole gestion Publique

La Sous-préfète de LARGENTIERE
et
La Directrice départementale des
Finances Publiques de l'Ardèche

à

Monsieur le maire de Vallon Pont d'Arc

Objet : situation financière de la commune de Vallon Pont d'Arc.

Les services de la sous-préfecture de Largentière et de la direction départementale des finances publiques ont procédé à une analyse de la situation financière de votre commune qui les conduit à appeler votre attention sur certains points préoccupants.

Au 6 mai 2014, l'endettement est très important :

- l'encours représente un montant de 1981 €/h* pour 930 €/h* pour les communes de la même strate de population du département ;
- la capacité d'autofinancement nette reste négative (-17767 €) et ne permet pas le remboursement de la dette ;
- les charges de personnel sont très élevées 489€/h* et très nettement supérieures à la moyenne du département pour les communes de cette strate 291€/h*.

En tout état de cause, nous vous invitons à être très vigilant dans l'élaboration et le suivi du budget 2014 de votre collectivité et à prendre toutes les mesures susceptibles de redresser cette situation, en concertation avec le comptable public de votre collectivité. Il conviendrait notamment d'exploiter la marge de manœuvre fiscale qui vous reste au niveau des taux d'imposition.

Nos services se tiennent à votre disposition pour vous assister dans les démarches que vous jugerez utiles d'engager afin d'améliorer la situation de votre collectivité.

Monique LÉTOCART

Christine MESNAGER

23, rue Camille Vieufaire - 07110 LARGENTIERE ☎ 04.75.89.90.90 - Télécopie 04.75.39.26.98
<http://www.ardèche.pref.gouv.fr> - courriel : sous-prefecture-de-largentiere@ardèche.pref.gouv.fr

* €/h = Euros par habitant

AGENDA

Mardi 02 septembre : rentrée scolaire

Du lundi 25 août au dimanche 07 septembre,
Château-Mairie : exposition de l'Association «Peintres indépendants d'Aubenas»

Du mardi 09 au samedi 20 septembre, Château-Mairie : exposition de l'Association «Az'Arts»

Judi 18 septembre à 20h30, Château-Mairie : Conseil Municipal

Vendredi 19 septembre à 21h, Salle des Fêtes :
Conférence de J.Michel GENESTE «*Quoi de neuf dans la Grotte Chauvet ? Dernières recherches de l'équipe scientifique*»

Lundi 22 septembre à 17h, Château-Mairie :
Conférence d'Agenda 21 «*L'agriculture, véritable atout de développement durable dans la Région de Vallon*»

Samedi 20 et dimanche 21 septembre : Journées Européennes du Patrimoine